



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C\_20250212\_06-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250212\_06

#### MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE CANDELA - MISE À JOUR

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le 12 février 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à Rochetaillée-sur-Saône, 50 Quai Pierre Dupont (salle attenante à la mairie), sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34

**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Cédric LAURENT (Chaponost).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Claude COHEN (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)  
Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône) donne pouvoir à Gilbert SUCHET (Montanay)  
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)  
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)  
Alipio VITORIO (Givors) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or)



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C\_20230927\_07 en date du 27 septembre 2023 relative à la mise à disposition temporaire de la salle Candela ;

Vu les projets de modification du règlement intérieur et de la convention relatifs aux conditions générales et particulières d'utilisation de la salle Candela, ci annexés ;

Vu la grille tarifaire, ci-annexée ;

Considérant que par délibération C-20230927/07 en date du 27 septembre 2023, le Comité syndical a approuvé le principe de mise à disposition de ses membres, de ses partenaires et de personnes morales publiques ou privées, la salle Candela (ERP de 5ème catégorie) située au rez de chaussée de l'immeuble Organdi exclusivement en vue de l'organisation de réunions de travail ;

Considérant que suite au bilan de l'année écoulée et suite aux demandes des utilisateurs, le SIGERLy souhaite élargir les modalités de location de la salle Candela de la manière suivante :

- Possibilité de location à l'heure de la salle candela selon la tarification suivante
  - collectivités membres : 85 € / heure
  - partenaires : 85 € / heure
  - extérieur : 120 € / heure
- Versement d'une seule caution pour les locataires souhaitant louer la salle au moins 4 fois dans l'année : la caution sera versée lors de la première location et la somme sera restituée lors du dernier état des lieux de sortie.
- Possibilité d'accueil café : 6 € / personne

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)*

#### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** les modifications du règlement intérieur et de la convention relatifs aux conditions générales et particulières d'utilisation de la salle Candela, telles que mentionnées ci-dessus ;

**APPROUVE** la grille tarifaire modifiée, ci-annexée ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents ou avenants s'y rapportant et permettant sa bonne exécution ;

**INSCRIT** le montant en recette à l'article 752 « revenus des immeubles » les locations, et article 165 pour les cautions ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 069-200058493-20250212-C\_20250212\_06-DE



Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLy  
Signé électroniquement par : ~~Éric~~ PÉREZ  
Date de signature : 14/02/2025  
Qualité : Président du SIGERLy



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*